



Protection financière des parents âgés.

Par **MISTERNO**, le **04/08/2009** à **20:16**

Bonjour,
Je suis issu d'une famille de neuf enfants.
Mon père (78 ans) est handicapé physique depuis 4 ans et ma mère (73 ans) a la santé fragile. Je me suis aperçu que mes parents s'étaient portés garant pour un des enfants pour un logement et un crédit Auto.
Est il possible de faire annuler ces cautions car je ne pense pas qu'ils puissent assurer les règlements en cas d'impayés et je suis étonné que vu leurs âges, aucun questionnaire de santé ne soit demandé.
Merci de me dire comment protéger les revenus et le patrimoine de ces derniers.
Merci beaucoup de votre réponse.
Cordialement.
Noël Bonnegarde.